

ECOLE ELEMENTAIRE DE CRAMANT

Procès verbal du conseil d'école du 22 octobre 2021

Enseignants présents :

- Mme THIEME, Mme BUKWA et M. BONNIER (directeur)

Représentants des collectivités présents:

- M. GERALDY (maire de Cramant) ;
- Mme BARBIER, Mme OYANCE, Mme PREVOSTAT pour la mairie de Cramant ;
- Mme LECLERT pour la mairie de Cuis.

Délégués des parents d'élèves présents :

- Mme PACHOLSKI, Mme MANTEAU, Mme PEREIRA et M. MILLIOT.

Représentants de l'Inspection CHALONS OUEST :

- Mme BRULANT (IEN de l'inspection Chalons Ouest) et Mme DHELIN (Adjointe à l'IEN).

Excusé :

- M. BUFFRY (maire de CUIS) ;

- Installation du conseil d'école :

Ont été présentés les membres du conseil d'école, notamment les délégués de parents récemment élus avec 100% des suffrages exprimés. Environ 45% des parents des élèves de l'école élémentaire de CRAMANT ont voté lors de ces élections (contre 35% l'année précédente).

- Organisation des classes pour l'année scolaire 2021-2022 :

L'école élémentaire de CRAMANT compte cette année 60 élèves (61 à partir de janvier prochain) qui sont répartis comme suit :

- Classe des CP-CE1 : 18 élèves, dont 10 CP et 8 CE1 ;
- Classe des CE2-CM1 : 20 élèves, dont 12 CE2 et 8 CM1 ;
- Classe des CM1-CM2 : 22 élèves dont 8 CM1 et 14 CM2.

- Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2021-2022 a été adopté par l'ensemble des membres du Conseil d'Ecole.

- Plan de Continuité Pédagogique :

Le Plan de Continuité Pédagogique, document complété par l'équipe enseignante de Cramant a été présenté au Conseil d'Ecole ; il formalise les modalités retenues par les enseignants pour communiquer avec les familles en cas de fermeture de classe pour des raisons sanitaires. Il dresse également un état des lieux de l'équipement informatique dont disposent les parents pour faire travailler leur(s) enfant(s) à domicile. Seules deux familles ne disposent pas de matériel informatique autre qu'un smartphone pour se connecter à Internet.

Un test de connexion a été effectué à l'intention des parents : sur les 60 élèves, il manque encore aujourd'hui 12 réponses.

Le directeur a informé que le Plan de Continuité Pédagogique a été récemment activé en raison du confinement d'un enfant contact à risque.

- Sécurité :

Un exercice d'évacuation/incendie a été réalisé le 28 septembre en début de matinée. Les élèves de la classe des CM1-CM2, bien qu'habituellement normalement à ce type d'exercice, ont bloqué la classe des CE2-CM1 en se postant devant l'escalier. Une fois sortis, ils se sont arrêtés au milieu de la cour, sans aller jusqu'au point de rassemblement au niveau du portail d'entrée. Du fait de ce dysfonctionnement, un autre exercice sera réalisé prochainement.

M. BONNIER remercie la mairie pour l'achat d'une mallette de confinement qui met à disposition tout le matériel nécessaire dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Enfin, le directeur a annoncé qu'un exercice de type attentat-intrusion armée sera organisé entre le 8 novembre et le 4 décembre, selon un scénario choisi par l'équipe enseignante.

- Bilan de la Coopérative scolaire :

Les comptes de l'année scolaire précédente, arrêtés au 31 août, ont été vérifiés puis validés par l'OCCE. Concernant le bilan de cet exercice comptable, 8 200 € ont été dépensés tandis que les produits s'élèvent à 8 059 €, soit un déficit de 141 €. A cette date, il restait sur le compte 3 710 €, cette somme s'expliquant aussi du fait de l'annulation de la classe transplantée de juin 2020 qui prévoyait pour la coopérative scolaire une participation de 20€ par enfant, qui n'a donc jamais été versée.

- Bilan du dispositif « école ouverte » d'août 2021 :

30 élèves ont pu bénéficier de ce dispositif, les matinées étant consacrées à des séances de remédiation et les après-midi proposant aux enfants des activités sportives et culturelles (pétanque, théâtre, jeux de société). Les enfants ont largement adhéré au dispositif. Les enseignants volontaires ne savent pas encore s'il sera reconduit.

- Projets et thème de l'année :

Cette année, les élèves des trois classes travailleront particulièrement sur la littérature de l'imaginaire (sorcières, légendes bretonnes, contes, fantasy...). En plus des séances consacrées à ces thèmes, les élèves sortiront du cadre normal de la classe :

- Le jeudi 9 décembre 2021, les classes de CP-CE1 et de CE2-CM1 iront au théâtre Salmanazar à Epernay assister à un spectacle de marionnettes intitulé « Contes et Murmures du Grand Tambour ». La classe de CM1-CM2, faute de places, n'a pu être retenue pour cette représentation ;
- Le vendredi 17 décembre 2021, les élèves iront au cinéma Le Palace à Epernay assister à la projection du film « le Peuple Loup ».
- Le mardi 18 janvier 2022, les trois classes iront au théâtre La Comète à Chalons en Champagne assister à une représentation de « La Belle au Bois Dormant » dans le cadre d'un projet PAG. Les élèves seront également, dans le cadre de ce projet, initiés à des activités théâtrales.

M. BONNIER a également évoqué le désir de l'équipe enseignante d'organiser une classe transplantée de 5 jours en Bretagne prévoyant, outre des activités de plein air, des visites culturelles en lien avec les thèmes travaillés (à Saint-Malo, au Mont Saint-Michel et dans la forêt de Brocéliande). Un devis sommaire a été réalisé par l'ATR, qui prévoit la somme d'environ 314 € par enfant au lieu de 468 €, une fois déduites les participations des mairies, de la coopérative scolaire et de l'association des amis des écoles (qui avait déjà versé 4 200 euros pour le projet de sortie avorté en juin 2020, somme qui serait réinjectée pour ce nouveau projet). Cependant, une telle classe transplantée ne va pas de soi dans le contexte sanitaire actuel et Mme BRULANT a rappelé qu'étaient favorisés, pour le moment, les sorties ponctuelles sans nuitée et qu'elle ne pouvait garantir la faisabilité d'un tel projet. Elle a rappelé notamment l'importance d'obtenir des garanties financières auprès de l'organisateur du voyage en cas d'annulation pour des raisons sanitaires.

- Travaux :

Le enseignants ont informé la mairie des problèmes persistants de connexion entre les TNI et les ordinateurs qui leur sont associés. Mme BARBIER a annoncé qu'elle allait se renseigner pour faire intervenir un informaticien.

D'autre part, les connexions internet sont encore fluctuantes et il est souvent très difficile de connecter au réseau certains TNI (notamment dans la classe de M. BONNIER). Il a été rappelé que le matériel informatique, notamment les TNI, commence à accuser son âge et la question de son renouvellement a été posée. Le TNI qui est dans l'ancienne quatrième classe est quasiment neuf (car n'ayant servi que deux ans) et pourrait donc remplacer un des TNI vieillissants de l'école.

M. BONNIER souligne que la gouttière au niveau de la classe des CP-CE1 est toujours bouchée malgré un nettoyage ; des fuites ont lieu en cas de fortes pluies. La mairie précise qu'un arbre a été coupé afin que les feuilles ne bouchent plus cette gouttière. Les portes blanches ont bien été réparées, des joints ayant été posés afin d'éviter de nouvelles infiltrations d'eau.

Remerciements pour les nouvelles tables de la classe de Mme THIEME.

Evolution des effectifs :

M. BONNIER a rappelé que 60 élèves sont inscrits cette année à l'école mais qu'ils ne seront que 56 l'an prochain (sortie de 14 CM2, une nouvelle inscription en CM1 à partir de janvier et entrée de 9 élèves en CP). La faiblesse des effectifs à l'école maternelle cette année et à venir permet d'expliquer le dispositif particulier mis en place actuellement dans cette école (2 enseignants pour 25 élèves, mais avec des interventions régulières programmées de l'un d'eux dans les classes de l'école élémentaire pour des remédiations ou des prises en charge de petits groupes d'élèves). La fermeture certaine d'une des deux classes de maternelle et le départ de M. THIEME à la prochaine rentrée pose donc de manière légitime la question de la fusion des deux écoles, qui deviendraient alors une seule école primaire de quatre classes, avec un directeur unique pour diriger l'ensemble. Mme BRULANT a expliqué qu'en mars/avril aurait lieu un conseil départemental. Suite à sa consultation, l'Inspecteur d'académie statuerait sur la fermeture de la classe et la fusion des deux écoles. Cependant, cette fusion devra faire l'objet d'une délibération en conseil municipal avant la fin de l'année civile 2021. Les parents délégués ont été consultés afin qu'ils s'expriment sur cette situation et sur l'idée d'une fusion. Mis à part un représentant de parents qui n'a pas tenu à s'exprimer sur ce sujet, les autres parents délégués ont émis un avis favorable envers cette fusion tout en regrettant cette évolution des effectifs.

Question des parents :

Les points soulevés au Conseil sont les suivants :

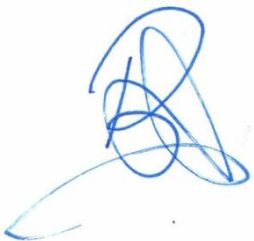
- La demande de réparation au dernier Conseil d'Ecole de l'ordinateur de classe de Mme BUKWA. M. GERALDY a annoncé qu'il était irréparable et, comme il s'agit d'un matériel supplémentaire, qu'il ne serait pas remplacé ;
- La demande de réhabilitation du terrain de sport. Des devis ont été demandés ainsi qu'une subvention auprès de la Direction de Jeunesse et Sport.
- La question de la restructuration des écoles. M. GERALDY a annoncé que le projet était au point mort et que désormais, toute la procédure était à reprendre de zéro ;
- Le fonctionnement de la garderie. Il a été demandé s'il était possible de prolonger la garderie du soir jusque 18h30. Mme BARBIER a répondu qu'il faudrait plus d'enfants inscrits afin que le tarif ne soit pas impacté. Mme Leclert a évoqué une autre solution employée dans des collectivités : les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à heure fixe (actuellement, les parents peuvent venir chercher leur enfant au moment de leur choix). La modification des tarifs doit être votée en conseil municipal ~~mais~~ ; il a déjà été acté la suppression du tarif majoré pour les enfants habitant dans une commune autre que Cramant ou Cuis.
- La question de former le personnel du périscolaire. Afin de réduire les dysfonctionnements constatés à la cantine ou durant la garderie, un bilan périodique sera désormais programmé avec le personnel communal avant chaque vacances. Mme Leclert, tout en soulignant les problèmes qu'elle a pu constater auprès du personnel, remercie la mairie pour de sa volonté d'améliorer les choses.

Intervention de la représentante de l'Association des Amis des Ecoles :

Mme Herbin, nouvelle présidente de l'association, a évoqué quelques évènements qui seront programmés durant l'année scolaire :

- La vente de sapins le vendredi 10 décembre à l'école ;
- La tenue d'un marché de Noël ;
- Un temps consacré au carnaval au mois de février ;
- L'organisation d'un bal des enfants un vendredi soir à la cantine ;
- La tenue d'un marché des fleurs associée à une vente de matériel de jardin d'occasion.

Le directeur de l'école élémentaire de CRAMANT
M. BONNIER :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. BONNIER', written in a cursive style.